



Déclaration préliminaire de l'UNSA Education de l'Hérault
CTSD du 23 février 2017

Monsieur Le directeur Académique,
Mesdames et Messieurs les membres du CTSD de l'Hérault,

En préliminaire aux travaux de ce comité technique départemental au cours duquel l'UNSA Education s'exprimera en détail sur chaque point, notre fédération déplore que les considérations et contingences techniques aient pris le pas sur les conditions d'enseignement et d'accueil des élèves dans le département.

Alors que notre fédération a soutenu, depuis quatre ans, dans cette instance, les mesures liées à la refondation de l'école, alors que notre délégation a voté favorablement la répartition académique des moyens d'enseignement premier degré pour la rentrée 2017, dans un contexte de dotation de postes d'enseignants positive, le syndicat des enseignants de notre fédération a déposé une alerte sociale.

Comment en sommes nous arrivés là ?

Dans notre département du fait des spécificités démographiques et sociales, les opérations relatives à la carte scolaire sont complexes et multiples. Les élus du personnel, à juste titre, y prennent toute leur place. Par leur investissement et leur expertise, ils donnent le contrepoint à une vision parfois trop administrative ou comptable et garantissent aux collègues un contrôle d'une forme d'équité départementale dans l'attribution des moyens.

Un document technique incomplet envoyé pendant les vacances scolaires, un groupe de travail, pourtant moment clé, organisé le mercredi 22 février veille de ce comité technique à la fin duquel, malgré plusieurs heures d'échanges, il est apparu qu'aucune modification ne serait apportée au projet départemental n'ont fait que conforter notre délégation dans le choix d'utiliser tous les moyens mis à sa disposition pour vous contraindre au dialogue social.

La dernière année de la refondation de l'école, après quelques 600 postes accordés à notre département en 5 ans, ne peut se conclure par une détérioration des conditions de travail réelles de nos collègues dans de nombreuses écoles du département.

Pour notre fédération, il conviendrait aujourd'hui, de revoir le projet départemental :

- afin d'accorder plus de moyens au titre de la démographie pour éviter la dégradation des seuils pivots réels d'ouverture et de fermeture
- de flécher des moyens suffisants en support de titulaire de secteur
- de revenir sur le choix de diminuer les moyens accordés à la direction d'école.

Soyez assuré monsieur Le Directeur Académique de notre participation active et lucide à ce comité duquel l'UNSA Education attend des réponses aux questions qu'ils formulent légitimement au nom des agents du Service Public d'Education.